

MM. l'abbé Ducrost et Arcelin, mais il n'est fait aucune opposition à leurs conclusions. L'assemblée sanctionne donc le jugement porté sur l'âge et l'authenticité des sépultures préhistoriques de Solutré.

Sur le second point, une vive discussion s'engage entre MM. Arcelin, Ducrost, de Mortillet, Gosse (de Genève), Cazalis de Fondouce, docteur Prunières, Karl Vogt, Toussaint, etc.

Et d'abord ces amas d'ossements de chevaux sont-ils des débris de cuisine, comme les ossements des foyers, ou bien sont-ils le résultat des rites et des cérémonies funéraires? La majorité se prononce contre cette dernière hypothèse, et les faits fournis par MM. Arcelin et Ducrost tendent à assimiler purement et simplement les amas d'ossements de chevaux à des débris de cuisine. Les ossements de chevaux, trop volumineux et trop encombrants, étaient rejetés en dehors des huttes et entassés pêle-mêle.

M. Arcelin fait observer que le même fait se produit encore chez les Esquimaux du détroit de Behring.

Restait une grave question. Le cheval était-il domestiqué à Solutré, comme le pense M. Toussaint, professeur à l'École vétérinaire de Lyon, auteur d'un savant mémoire sur les chevaux du Crot-du-Charnier ?

M. Toussaint s'appuie particulièrement sur ce que tous ces chevaux, et il a pu en étudier plusieurs milliers, avaient tous, sauf de rares exceptions, de trois à neuf ans. Les jeunes et les vieux étaient dédaignés. Or, des chasseurs n'auraient point été aussi maîtres de leur choix. De plus, on retrouve à Solutré tous les ossements du cheval, tandis que les animaux sauvages (rennes et autres) n'y étaient apportés que par quartiers.

M. G. de Mortillet fait remarquer que le cheval sauvage, pris au lazzo, tombe et se soumet au chasseur, ce qui fait qu'on peut le ramener au lieu de campement sans difficulté, tandis que le renne se laisse tuer sur place plutôt que d'obéir.

M. Gosse objecte que des chasseurs auraient capturé de préférence déjeunes chevaux, beaucoup plus faciles à aborder que des animaux de trois à neuf ans.